

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2008-PU-07**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2008-PU-07 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-PU-00, tel qu'amendé, de façon à modifier le PPU du parc d'affaires et d'y modifier certaines règles particulières, secteur mixte du Pôle Léo.

- Avis de motion, le 14 avril 2020;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 14 avril 2020;
- Avis public de consultation écrite, du 22 mai 2020 au 6 juin 2020;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 9 juin 2020
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 29 juin 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 juin 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 juillet 2020

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière